

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO. U-161-2026

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO U-08-2014 AFIN
D'AUTORISER LES HABITATIONS DE MOYENNE DENSITÉ À L'INTÉRIEUR DE LA
ZONE RÉSIDENIELLE RA/A-1

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE lors d'une séance tenue le 7 juillet 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert a adopté le règlement U-161-2026 :

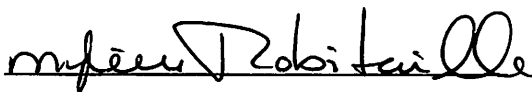
Règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-08-2014 afin d'autoriser les habitations de moyenne densité à l'intérieur de la zone résidentielle Ra/a-1

QUE le titre du règlement en définit l'objet.

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. Nous vous invitons également à le consulter sur le site Web de la Municipalité : saint-gilbert.ca/ma-municipalite/reglements-municipaux sous la rubrique règlements d'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-GILBERT, LE 15 SEPTEMBRE 2026.



Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée Mylène Robitaille, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement U-161-2026 aux endroits désignés par le Conseil, conformément au Règlement 05-2023 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-Gilbert.



Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière